

MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 16 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mai, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 10 mai s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Dominique CAYRE, Maire,

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Yolande BELGACEM, Jean-Pierre LARIBE, Philippe ARNAUD, Jean MAGE, Nadine CHASTAING, Guy SCHMITTZEHE, Mathieu ROUGERY, Jean-Paul GAUTHE, Sophie RIOL, Patrick POUJADE, Saverio TRIPODI.

Procurations :

Gabriel BARRADE donne procuration à Jean MAGE,
Rosy CAVARROT donne procuration à Yolande BELGACEM,
Laura CRINON donne procuration à Jean Paul GAUTHE,
Brigitte LEGROS donne procuration à Sophie RIOL,
Sabrina CAREME donne procuration à Dominique CAYRE.

Absents excusés : Marie-Gentil GOURAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Sophie RIOL

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2022

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Communication des décisions du maire :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 8 juin 2020 donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal :

1/ Réfection des WC publics situés à l'Oustalou :

Considérant, la nécessité de procéder à la réfection complète de la toiture des WC publics situés à L'Oustalou,

Vu les devis présentés,

Il est décidé de retenir la proposition de l'entreprise Bonneval Laurent, Ganissal, 19120 Beaulieu-sur-Dordogne, pour un montant HT de 785.00 € soit 942.00 € TTC.

DELIBERATIONS :

Convention billetterie avec l'Office de Tourisme « Vallée de la Dordogne » pour l'exploitation de la gabare

Monsieur le Maire communique le projet de convention de billetterie pour l'exploitation de la gabare avec l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial « Office de Tourisme Vallée de la Dordogne » sis 13 avenue François de Maynard – 46400 Saint Céré.

Cette convention a pour objet de fixer les conditions de vente de la billetterie de la gabare de Beaulieu-sur-Dordogne, dans les antennes de l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne pour la saison 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Vote pour : 18 (13+5 procurations) contre : abstention :

Projet d'aménagement de la placette de l'Auberge de jeunesse » et de la rue de L'Esponjadou

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour le territoire Midi Corrèzien a été signé entre la Communauté de communes Midi Corrèzien et l'Etat (Préfecture), le 9 décembre 2021.

Ce contrat décline des orientations stratégiques autour de trois axes comme ci-dessous :

- Favoriser un cadre de vie agréable et répondant aux besoins des habitants,
- Accélérer la transition économique et conforter les secteurs clefs du territoire,
- Devenir un territoire économe en énergie et riche en lien social.

Dans ce cadre-là, les communes ont été sollicitées par les services de la communauté de communes pour faire remonter les projets qu'elles souhaitaient engager en 2022, répondant à l'un des axes en complétant une fiche action relative au projet : descriptif de l'action, coût financier, plan de financement, calendrier, etc.

Le comité de pilotage CRTE s'est réuni le lundi 21 mars pour valider le programme d'actions 2022. Le projet de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne : aménagement de la placette de l'Auberge de jeunesse et de la rue de l'Esponjadou a été retenu, il convient donc de délibérer pour compléter le dossier de demande de subvention.

A cet effet, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents éléments de ce projet : maîtrise d'œuvre, travaux.

Le coût financier de celui-ci serait de 39 387.60 € HT soit 47 265.12 € TTC, soit un coût HT de maîtrise d'œuvre de 2 917.60 €, et de 36 470.00 € pour les travaux, le plan de financement serait le suivant :

	Dépenses	Recettes
Maîtrise d'œuvre	2 917.60	
Travaux : Placette de l'Auberge de jeunesse	11 520.00	
Travaux : rue de l'Esponjadou	24 950.00	
TOTAL HT	39 387.60	
TOTAL TTC	47 265.12	

CRTE : Orientation 1 : favoriser un cadre de vie agréable et répondant aux besoins des habitants ➤ Revitaliser les centre-bourgs, préserver les hameaux – Aménagement des voiries (sécurité et éclairage) – 30% du coût HT		11 816.28
Auto financement communal		35 448.84
TOTAL	47 265.12	47 265.12

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé de : 7 753.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- de charger le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à cette opération,
- de procéder à la réalisation de ces travaux après en avoir informé les services de l'ABF,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous documents s'y rapportant.

Vote pour : 18 (13+5 procurations) contre : abstention :

QUESTIONS DIVERSES :

- **Référent communal** : Monsieur le Maire confirme à l'ensemble du conseil municipal que Madame Sophie RIOL est référente communale pour le frelon asiatique et le moustique tigre.
- **Fête de la Fraise** : Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux qui ont apporté leur aide le jour de la manifestation, les remerciements de la Présidente de l'association.
- **Comité des Fêtes (Beaulieu)** : Un nouveau bureau est en cours de constitution.
- **Comité des Fêtes (Brivezac)** : le comité des fêtes a demandé un lot pour la fête votive du 2 et 3 juillet 2022. Des bons pour des balades en gabare seront offerts (2 bons pour 2 adultes – balades classiques).
- **Les Marchés de Producteurs de Pays** : cette année la reprise des animations sera intégrale, donc tous festifs, le premier aura lieu le 4 juillet et le dernier le 29 août, soit 9 marchés festifs. Une réunion de préparation avec les associations aura lieu le 20 mai 2022 salle des Ursulines.
- **Balades secrètes en Corrèze** : le projet présenté a été retenu. Pour cette manifestation, une analyse de l'eau de la source de Sainte Faust sera obligatoire pour la consommation lors du parcours, des devis ont été demandés.
- **Plus Beaux Villages de France** : Dans le cadre de la candidature de la commune à ce label, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la visite d'expertise aura lieu le 9 juin 2022. Une équipe de tournage de la chaine M6, pour l'émission Capital, sera également présente.
- **Beaulieu de France** : l'assemblée générale aura lieu les 10 et 11 septembre à Beaulieu-sur-Layon (dpt 49), la participation financière demandée est de 70 €/personne.

- **Centre d'incendie et de secours** : les travaux interrompus pendant quelques jours, pour une mise au point entre les entreprises sur la technicité de l'enrochement et du mur de soutènement sur la partie arrière du futur centre, ont repris. La livraison du chantier est prévue pour le printemps 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.